

## L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Depuis le week-end dernier, toute l'actualité est tournée vers la guerre Israël / Hamas. Touché en plein cœur par la violente et sanglante attaque du Hamas du 7 octobre, qui a déjà fait plus de 1200 morts côté israélien, l'État hébreu a repris le contrôle des territoires frontaliers avec la bande de Gaza, même si certains miliciens restent infiltrés. Désormais, l'administration de Benjamin Netanyahu planche sur une contre-offensive pour démanteler l'arsenal militaire de l'organisation terroriste palestinienne.

Toute la communauté internationale a dénoncé avec force ces actes terroristes, notamment le massacre de femmes et d'enfants.

En France, les répercussions sont importantes, la plus grande majorité de la classe politique a dénoncé ces actes de guerre et apporté son soutien au peuple israélien. L'ambiguïté demeure au sein de la France Insoumise, qui refuse de qualifier le Hamas d'organisation terroriste, cristallisant le débat autour de cette notion : « Nous ne changerons pas d'un iota notre position qui est celle des partisans de la paix », a déclaré mardi la présidente des députés LFI Mathilde Panot, en réponse aux critiques de tous bords contre la réaction des Insoumis après l'attaque du Hamas contre Israël.

La veille de ce drame, vendredi 6 octobre, à l'occasion de la Journée des aidants, la ministre Aurore Bergé (Solidarités et Familles) et la ministre déléguée Fadila Khattabi (Personnes handicapées) ont présenté la deuxième stratégie de mobilisation et de soutien pour les aidants 2023-2027. Considérant que soutenir les proches aidants d'une personne âgée en perte d'autonomie, handicapée ou malade n'est pas de la seule responsabilité de l'État et des associations, elle ont réuni, pour la première fois, plus de 15 entreprises majeures qui s'engagent officiellement pour reconnaître et soutenir le rôle des aidants en leur sein.

Ce jeudi 12 octobre, sur les bancs de l'Assemblée nationale, les députés du Rassemblement national (RN) présentent sept propositions aux députés portant sur le soutien aux femmes atteintes d'endométriose, la baisse de la facture d'électricité des Français ou encore l'immigration.

## PROPOSITION DE LOI AU SÉNAT PORTANT SUR L'INTERDICTION DE L'ÉCRITURE INCLUSIVE

La proposition de loi la sénatrice Pascale Gruny (LR, Aisne) - co-signée par 83 autres sénateurs du Groupe LR - visant à interdire l'usage de l'écriture inclusive, qui avait été déposée le 26 janvier 2022, sera examinée au Sénat le mercredi 25 octobre en Commission de la Culture et de l'Éducation, puis le lundi 30 octobre en séance publique.

Est dénoncée, dans l'exposé des motifs, la théorie de l'écriture inclusive qui cherche à déconstruire la langue française et qui ne résulte que d'une volonté de l'affaiblir encore, en la rendant illisible, imprononçable et impossible à enseigner.

Ainsi, cette proposition de loi suggère, en 2 articles, d'aller plus loin en interdisant l'écriture inclusive dans tous les cas où le législateur (et éventuellement le pouvoir réglementaire) exige un document en français. Cette proposition vise à créer un article 19-1 dans la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française :

- **Article 1<sup>er</sup>** : irrecevabilité de tout document rédigé en français (et exigé par une loi ou un règlement), s'il l'est sous forme inclusive, sous peine de sanction. Cette solution serait applicable à la sphère publique, conformément à l'article L. 111-1 du code des relations entre l'administration et le public, mais également aux documents commerciaux (offres commerciales, descriptifs de produits, modes d'emploi), aux informations du public (panneaux sur la voie publique, sur les autobus), aux documents distribués à des colloques en France, en application de la loi du 4 août 1994 ; ainsi que dans les contrats de travail et les règlements intérieurs des entreprises, les accords collectifs, en application du code du travail.
- **Article 2** : application du nouvel article 19-1 de la loi 4 août 1994 aux contrats et avenants conclus après son entrée en vigueur.

## QUESTION AU GOUVERNEMENT AU SÉNAT

**Mercredi 11 octobre : La sénatrice Marie-Do Aeschlimann (LR) interroge la ministre des solidarités et de la famille Aurore Bergé à propos de la politique familiale.**

 La sénatrice Marie-Do Aeschlimann insiste sur le déclin de la natalité française « avec 700 000 naissances seulement, 2023 pourrait être la pire année depuis 1945 ». Elle met en avant les raisons de ce déclin : démantèlement de la politique familiale

»»

sous François Hollande, modulation des allocations en fonction des revenus, plafonnement des ressources, congé parental insuffisant. La sénatrice affirme que, depuis 2017, rien n'a été fait pour redonner confiance aux familles « les promesses de places en crèche ont été rendues vaines par l'étranglement financier des communes. Les prestations familiales sont gelées, les personnes qualifiées manquent. ». Or, « accueillir en enfant engage et dépend de la capacité à se projeter : emploi, logement, anxiété climatique ». Cette chute de la natalité, selon ses mots, devrait obséder les politiques, « car il y va de la survie de la France ». « Relever le défi de la natalité, c'est préserver notre modèle social, faire perdurer notre culture et notre identité, rester maîtres de notre destin national » conclut-elle.

2. Marie-Do Aeschlimann demande à Aurore Bergé comment elle compte enrayer le déclin démographique en France et si elle

envisage de renouer avec une politique ambitieuse au service de toutes les familles.

3. Aurore Bergé, ministre des solidarités et de la famille, répond qu'elle pourrait reprendre intégralement les propos de la sénatrice, notamment le fait que la baisse de la natalité devrait obséder tous les politiques. La ministre réaffirme ce que devrait être la politique familiale : « une politique universelle, au service de toutes les familles ». Il faut, selon ses mots, « renouer avec l'esprit de la politique familiale conçue dans l'après-guerre ». Pour cela, la ministre souhaite agir sur les prestations familiales, pour qu'elles soutiennent l'ensemble des familles. Elle désire également « traiter les freins périphériques qui persistent », à savoir l'infertilité, la garde d'enfants et le congé parental. ■

## AGENDA PARLEMENTAIRE (1/2)

### → **Projet de loi de finances (PLF) pour 2024**

#### • **AN 1<sup>ère</sup> lecture**

- Examen de la 1<sup>ère</sup> partie (recettes) en commission des Finances : du lundi 9 au vendredi 13 octobre
- Discussion en séance publique : du mardi 17 au vendredi 20 octobre
- Vote solennel sur l'ensemble de la 1<sup>ère</sup> partie : mardi 24 octobre à 17h
- Examen de la 2<sup>ème</sup> partie (dépenses et crédits des missions) : du mardi 31 octobre au vendredi 17 novembre (commissions et séance publique)

#### • **Sénat 1<sup>ère</sup> lecture**

- Discussion en séance publique (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> partie) : du jeudi 23 novembre au mardi 12 décembre

### → **Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2024**

#### • **AN 1<sup>ère</sup> lecture**

- Examen en commission des Affaires sociales : du mardi 17 au jeudi 19 octobre
- Discussion en séance publique : du mardi 24 au vendredi 27 octobre
- Vote solennel sur l'ensemble du PLFSS : mardi 31 octobre à 17h

#### • **Sénat 1<sup>ère</sup> lecture**

- Examen en commission des Affaires sociales : mercredi 8 novembre (*sous réserves de confirmation*)
- Discussion en séance publique : du lundi 13 novembre au samedi 18 novembre

→ **Proposition de loi portant interdiction de l'écriture dite « inclusive » dans les éditions, productions et publications scolaires et universitaires ainsi que dans les actes civils, administratifs et commerciaux** - Déposée le 31 janvier 2023 par le député Roger Chudeau (RN, Loir-et-Cher)

#### • **AN 1<sup>ère</sup> lecture**

- Discussion en séance publique : mardi 12 octobre à 9h

## **AGENDA PARLEMENTAIRE (2/2)**

→ **Proposition de loi visant à interdire l'usage de l'écriture inclusive** - Déposée le 26 janvier 2022 par la sénatrice Pascale Gruny (LR, Aisne)

- **Sénat 1<sup>ère</sup> lecture**

- Examen en commission de la Culture et de l'Education : mercredi 25 octobre

- Discussion en séance publique : lundi 30 octobre

→ **Proposition de loi portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir en France** - déjà adoptée en commission des Affaires sociales de l'AN le 5 avril, puis examinée en séance publique des articles 1<sup>er</sup> à 6 du 11 au 13 avril dernier

- **AN 1<sup>ère</sup> lecture (suite)**

- Suite de la discussion en séance publique (à partir de l'article 7) : lundi 20 novembre.

→ **Projet de loi « Fin de vie »** (dates sous réserves de confirmation)

- **Présentation en Conseil des ministres** : avant la fin de l'année 2023 (initialement prévue le mercredi 27 septembre)

- **Examen par l'Assemblée nationale** : à partir de janvier 2024